



Mairie d'Ableiges, rue Gilles de Maupéou 95450

@ : [mairie.ableiges95@wanadoo.fr](mailto:mairie.ableiges95@wanadoo.fr)

☎ 01 34 66 01 12

## Contenu de ce numéro :

1. Election du conseil Municipal
2. Recensement militaire  
« Citoyen »
3. Nuisances sonores et olfactives
4. Démarchage à domicile
5. Nids de frelons
6. CNI et passeport
7. Courrier et boîtes-aux-lettres
8. Ramassage des poubelles
9. Déjections canines
10. Commande Verger d'Ableiges
11. Prévention canicule 2020
12. Appel aux bénévoles

## Ableigeoises, Ableigeois,

En cette période de confinement qui dure depuis le 16 mars 2020 afin de lutter contre la propagation du covid-19, nous espérons que vous êtes en bonne santé et que le moral reste présent. Souhaitons que ce que nous vivons actuellement devienne rapidement un simple souvenir....

**Horaires Mairie dans le cadre du confinement :** lundi, mardi, jeudi, vendredi, 10h 12h et 14h 16h, jusqu'à nouvel ordre

Pour vous tenir informés, rendez-vous sur le site internet de la commune : [www.ableiges.fr](http://www.ableiges.fr) et sur le groupe privé :

[www.facebook.com/groups/MairieAbleiges](https://www.facebook.com/groups/MairieAbleiges)

*Gilles Durand*

### 1. Election du Conseil Municipal

Le 15 mars 2020, la liste « bien vivre dans notre commune : Ableiges et la Villeneuve Saint Martin » a été élue. Dans le cadre du confinement, le nouveau conseil municipal n'a pu être installé, dans l'attente des directives de la préfecture pour procéder à cette installation. **L'équipe de la mandature précédente reste en place**, en concertation avec les nouveaux élus, afin de répondre au mieux aux besoins de notre commune.

### 2. Recensement militaire (recensement citoyen) à 16 ans

Le recensement est obligatoire et doit être effectué en mairie dans les trois mois qui suivent la date anniversaire des 16 ans du jeune. L'attestation d'inscription est nécessaire pour l'inscription à tout examen, concours, permis de conduire, conduite accompagnée, journée défense citoyenneté (JDC) ... Vous pouvez effectuer cette démarche par internet directement sur [service-public.fr](http://service-public.fr) ou en mairie. Dans ce dernier cas et dans le cadre du confinement, merci d'appeler au préalable la mairie.

### 3. Nuisances sonores et olfactives : respectez le voisinage !

Certains travaux de bricolage ou jardinage peuvent porter atteinte à la tranquillité de votre voisinage, en raison de leur intensité sonore : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse ... **L'arrêté préfectoral en vigueur précise que les travaux ne peuvent être réalisés uniquement :**

- De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et de 15h à 19h lesamedis
- De 10h à 12h le dimanche et les jours fériés

De plus, nous vous rappelons qu'il est **interdit de brûler des déchets verts dans son jardin**, sauf dérogation spéciale. La personne qui brûle des *déchets verts* à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager sa responsabilité pour nuisances olfactives.

### 4. Attention au démarchage à domicile

Des démarcheurs peuvent parfois se présenter à votre domicile. Soyez vigilants, d'autant plus lorsqu'ils disent avoir travaillé pour la mairie, être envoyés ou recommandés par la mairie. Il s'agit d'informations mensongères visant à vous mettre en confiance et vous convaincre d'acheter. Etant confinés à domicile pour la plupart d'entre nous, un tel démarchage est encore moins à prendre au sérieux et est à signaler, le cas échéant.

.../...

## 5. Rappel : Démarches pour une première demande, un renouvellement du passeport ou de la carte D'identité (CNI)

**Les services des titres d'identité (renouvellement ou 1<sup>ère</sup> demande) sont fermés jusqu'à la fin du confinement** prévu autour du 11 mai. **Il est donc pour le moment impossible d'effectuer ces démarches.**

Hors pandémie, les démarches d'obtention doivent se faire dans les mairies équipées d'un dispositif de bornes biométriques. Les mairies les plus proches pour les habitants d'Ableiges sont : **Vigny (01 30 39 21 20), Marines (01 30 39 70 21), Pontoise (01 34 43 34 43).**

Vous pouvez alors faire une pré-demande sur le site [www.passeport.ants.gouv.fr](http://www.passeport.ants.gouv.fr). Un numéro de pré-demande vous est alors attribué et est à conserver. Certaines mairies reçoivent uniquement sur RV, il vous suffit de contacter celle que vous choisirez pour traiter votre demande.

## 6. Nids de Frelons asiatiques

Nous sommes arrivés au printemps, et comme chaque année, hélas, depuis quelques temps, des nids de frelon asiatiques apparaissent dans nos paysages. Si vous avez l'œil vif et que vous découvrez un nid, vous pouvez le déclarer auprès de la CCVC (communauté de communes Vexin Centre). Après vérification et validation de cette déclaration, elle fera intervenir une entreprise mandatée par ses soins qui procèdera à la destruction de ce nid, sur RV. Le coût de cette intervention est pris en charge par la CCVC uniquement après déclaration validée.

Contact CCVC pour déclaration : [administration@ccvexincentre.fr](mailto:administration@ccvexincentre.fr) ou **01 30 39 23 34**

## 7. Courrier postal et boîtes-aux-lettres

Pandémie oblige, **la poste a revu les tournées des facteurs**, afin d'assurer la sécurité sanitaire de tous. À Ableiges/la Villeneuve Saint Martin, sa tournée avait lieu du mercredi au vendredi. La **semaine du 20 avril**, elle aura lieu du **mardi au vendredi**, soit un jour de plus. **À partir du 26 avril**, les 1er et 8 mai étant fériés, la tournée aura lieu **du lundi au jeudi**. Réouverture du bureau de poste de Vigny mais de façon restreinte : le mardi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Attention pas de possibilité de retirer des colis et ou lettres recommandées, il faut se rendre au bureau de poste de Marines, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Des boîtes-aux-lettres ne facilitent pas la distribution du courrier et des colis. Des anomalies ont été relevées :

- Absence d'identification (nom, numéro d'habitation)
- Boîte-aux-lettres trop petite (les courriers en format 21x29,7 ne passent que si on les plie en 2 voire, en 4 !)
- Inaccessibilité : trop haute, trop basse, au-dessus d'un talus ...

Les boîtes-aux-lettres aux dimensions intérieures 260 mm x 260 mm x 340 mm (NF D27-45) sont à privilégier et doivent être placées, au maximum, à 1,50 m du sol. **Afin de faciliter le travail du facteur, des livreurs et d'être assurés de recevoir les diverses communications de votre mairie, veillez aux normes concernant vos boîtes aux lettres.**

## 8. Les bacs de collecte d'ordures ménagères et de tri sur les trottoirs

Les poubelles doivent être sorties la veille au soir du jour de ramassage des ordures (voir calendrier site SMIRTOM) Elles doivent être rentrées aussitôt le ramassage effectué. Elles constituent une gêne et un risque d'accident pour les piétons. De plus, en cette période, il est encore plus nécessaire de les rentrer, **pour la santé de tous.**

## 9. Déjections canines

Des poubelles destinées à recevoir les déjections animales sont à votre disposition dans la commune. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe. Question de civisme, d'hygiène et de santé publique.

.../...

## 10. Commande aux Vergers d'Ableiges

Les vergers d'Ableiges restent ouvert pendant la période de confinement aux horaires habituels :

- Le vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h
- Le samedi de 10h à 12h30 et de 15h à 17h

Pour ceux ou celle qui le souhaitent, vous pouvez **passer une commande par téléphone de fruits et légumes de saison** ou de produits locaux **le jeudi de 14h à 18h au 01 34 66 10 56**. Le **paiement** se fera sur place par **CB (sans contact)**. Les commandes sont à **retirer le vendredi après-midi et le samedi matin** aux horaires d'ouvertures du magasin.

Pour les personnes à risques qui passent commande, la mairie se chargera de récupérer votre commande sur votre demande et vous les livrera à domicile.

## 11. Prévention canicule 2020

Chaque année, la prévention d'une canicule pour l'été nous doit d'inscrire les personnes vulnérables sur un registre spécial canicule.

En cas de canicule, cette liste doit être transmise en préfecture et principalement au Ministère de la Santé. Elle regroupe toutes les personnes âgées ou handicapées qui pourraient être contactées par ces services, ainsi que par notre personnel communal, afin de leur donner quelques conseils de protection contre la chaleur et une éventuelle assistance.

Si vous souhaitez être inscrit sur la liste et être contacté par notre personnel communal en cas de canicule, merci de bien vouloir **contacter la mairie avant le 28 juin 2020 au 01 34 66 01 12**.

Sans réponse de votre part, nous considérons que vous n'êtes pas concernés par ce plan canicule.

## 12. APPEL AUX BENEVOLES

Depuis le début du confinement, plusieurs élans de solidarité et initiatives ont vu le jour. Dans les villages alentours, on a vu jaillir des fabrications artisanales d'adaptateurs de masques décathlon ou des visières en plastiques via des imprimantes 3D mais aussi des créations de masques en tissus. D'ailleurs, plusieurs tutos submergent la toile !

Cependant, il ne faut pas n'importe quel tissu, il faut que cela soit joli, soit, mais surtout que cela protège. Les alèses de matelas plastifiées sur une face semblent une bonne matière première, hermétique et lavable. Faites le test : si vous arrivez à éteindre une bougie en soufflant à travers le tissu, c'est qu'il ne protège pas suffisamment.

Alors pourquoi pas nous, pourquoi pas vous ? La Mairie d'Ableiges fait un appel aux bénévoles : d'abord, des hommes et des femmes qui sauraient coudre et qui auraient le matériel pour coudre, ensuite, des hommes et des femmes qui auraient, dans leur placard, des tissus, des alèses, des élastiques, du fil ... tout ce qui permettrait de créer ces masques et apporter la matière première.

L'idée serait de fabriquer ces masques pour protéger nos anciens, le personnel soignant et pourquoi pas, l'ensemble des ableigeois. Si vous êtes intéressés par cette idée et que vous êtes nombreux, signalez-vous en mairie. C'est un travail colossal qui ne peut reposer que sur quelques personnes, si cela ne peut se faire, restons fiers de notre commune et de tout ce qui a déjà été proposé. Restez en bonne santé, prenez soin de vous.

*Prenez soin de vous, restez chez vous.*